

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/10/2024 - 36933 - 2005 B 02462 - 483 938 726 - AG CONSEILS

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise		SAS A.G. CONSEILS		31 Avenue Marcel Dassault		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		certifié conforme		31500 TOULOUSE			
SIRET		4 8 3 9 3 8 7 2 6 0 0 0 5 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	6 142	030	6 143		
	Immobilisations financières* (1)	040	1 017 135	042		1 017 135	1 038 858
	Total I (5)	044	1 023 278	048	6 143	1 017 135	1 038 858
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	1 155	070		1 155	
		072		074			417
	Valeurs mobilières de placement	080	380 472	082		380 472	340 472
	Disponibilités	084	16 670	086		16 670	44 049
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	398 297	098		398 297	384 938
	Total général (I + II)	110	1 421 575	112	6 143	1 415 433	1 423 796
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		440 000		440 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		44 000		44 000	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		788 675		814 309	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		30 098		(5 634)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		1 302 772		1 292 675	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 742			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		6 653		4 311	
	Comptes courants d'associés	173		104 265		121 729	
	Autres dettes	175				5 081	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		112 660		131 121		
Total général (I + II + III)	180		1 415 433		1 423 796		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	863 702	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.G. CONSEILS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214		
		intracommunautaires	217	218	4 250	950
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	11 212		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	15 462	950	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	2 818	6 587	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244			
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	1 606	1 571	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254			
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262		4 971		
	260					
	Total des charges d'exploitation (II)		264	4 424	13 129	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	11 038	(12 179)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	23 981	8 488	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		37
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	4 921	1 906	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	30 098	(5 634)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	30 098	314	
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	1 680		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 921		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	7 152		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992		
	ZFA-NG (44. quaterdecies)	345	344	993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		649	990	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)				
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	32 811	354	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	32 811	372	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 415 433 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 39 443 euros** et un total **charges de 9 345 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 30 098 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Pour rappel, les principes comptables définis par le Plan Comptable Général dans le règlement 99-03 sont les suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité (article 120-1 du PCG)
- Régularité, sincérité (article 120-2 du PCG)
- Prudence (article 120-3 du PCG)
- Permanence de méthode (article 120-4 du PCG).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	863 702	863 702	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 155	1 155	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	864 857	864 857	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 742	1 742		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	6 360	6 360		
	Taxes sur la valeur ajoutée	293	293		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	104 265	104 265		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	112 660	112 660		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		104 265			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2023
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		44 000,00	10,0000	440 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		44 000,00	10,0000	440 000,00

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

Terrains

Constructions

Matériels et
outillages

Autres

31/12/2023

VALEUR D'ORIGINE

AMORTISSEMENTS

Cumul exercices antérieurs

Dotation exercice

TOTAL

REDEVANCES PAYEES

Cumul exercices antérieurs

Redevances Exercice

TOTAL

REDEV. RESTANT A PAYER

à 1 an au plus

entre 1 et 5 ans

à plus de 5 ans

TOTAL

VALEUR RESIDUELLE

à 1 an au plus

entre 1 et 5 ans

à plus de 5 ans

TOTAL

MONTANT PRIS EN CHARGE
DANS L'EXERCICE

A.G. Conseils
Société par actions simplifiée
au capital de 440 000 euros
Siège social : 31 avenue Marcel Dassault, 31500 TOULOUSE
483 938 726 RCS TOULOUSE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 30 097,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 097,73 euros
A titre de dividendes	20 000,00 euros
Soit un dividende brut de 0,45 euros par action	
Et le solde en Autres Réserves	10 097,73 euros

Après renonciation de Mr Alain GIVANOVITCH à son droit à dividende, l'Assemblée Générale décide que les dividendes seront, à titre exceptionnel, répartis de la façon suivante :

- A Monsieur Milan GIVANOVICH	4 000 euros
- A Madame Juliette GIVANOVICH	4 000 euros
- A Madame Marjorie GIVANOVICH	4 000 euros
- A Madame Angela GIVANOVICH	4 000 euros
- A Monsieur Gabriel GIVANOVICH	4 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

